

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 23 juin 1975

Etaient présents:

M. Jean Cadieux
M. Helmut Schweiger
M. Mohamed Zeitoun
M. Carmel St-Pierre
Mlle Corinne Gallant
M. Victor Ross
M. Jean-René Longval
M. Yvan Albert
M. René Lecomte
Mme Gilberte LeBlanc
M. Donald Arsenault
Mlle Marielle Préfontaine
Mme Ghislaine Arsenault
Mlle Huberte Richard
Sr Velma Wade
M. Gérard Cormier
M. Clément Loubert
M. Rhéal Bérubé
M. Brian Newbold
M. Albert Lévesque
M. Gilles Long
Père Jean-Guy Lachance
Sr Irène Léger
M. André Abelly
Père Roland-E. Soucie, observateur
M. Paul-Emile Benoit, observateur
Père Louis-Marcel Daigle

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le recteur, Monsieur Cadieux, constate la régularité de la convocation et déclare la réunion ouverte.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 AVRIL 1975

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Yvan Albert que le procès-verbal de la réunion du 3 avril 1975 soit adopté.

Vote: Unanime

Adopté.

3. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit lecture d'une lettre provenant de M. Gérard Cormier, directeur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement indiquant que le représentant au Sénat de cette école est M. Clément Loubert (réélu avec un mandat de deux ans).

- lettre de M. Roland Cloutier, doyen de la Faculté des sciences, indiquant que MM. Claude Tahiani et Louis Lapierre ont été élus représentants de la Faculté des sciences au Sénat académique.

- lettre de M. Paul Boudreau, doyen de la Faculté d'administration indiquant que M. Hervé Breau est le représentant au Sénat pour la Faculté d'administration.

- lettre de Mlle Marielle Préfontaine indiquant que Mme Ghislaine Arsenault a été élue pour un 2e mandat comme représentante de l'Ecole des sciences domestiques au Sénat académique.

4. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE

Le Vice-recteur à l'enseignement, Monsieur Schweiger, présente le rapport du Conseil académique.

a) Alexandre Boudreau - Considération au rang de professeur émérite

A sa réunion du 18 juin '75, le Conseil académique a accepté de recommander Monsieur Alexandre Boudreau au rang de professeur émérite.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Gilles Long que Monsieur Alexandre Boudreau accède au rang de professeur émérite.

Vote: Pour: 21 Abst.: 1 Adopté.

b) Importance de la recherche

Le Conseil académique recommande:

"Que l'on dispose du texte présenté au Sénat académique du 3 avril 1975 par le Conseil de recherches et recommande la proposition suivante:

L'Université de Moncton a toujours reconnu l'importance de la recherche; l'Université de Moncton continue à encourager fortement l'activité recherche et l'Université de Moncton n'a pas l'intention de modifier sa politique à cet égard."

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que la recommandation du Conseil académique soit acceptée tel que modifiée pour se lire:

L'Université de Moncton a toujours reconnu l'importance de la recherche et l'Université de Moncton continue à encourager fortement l'activité recherche.

Vote: Pour: 18 Contre: 3 Abst.: 1 Adopté.

Attendu Que l'Université de Moncton a toujours reconnu l'importance de la recherche;

Attendu que l'Université de Moncton continue à encourager fortement l'activité de recherche;

Il est proposé par Clément Loubert et appuyé par Victor Ross que le Sénat académique forme un comité ad hoc comprenant le président du Conseil de recherches; trois membres du Sénat académique; d'un représentant de l'Association des professeurs ainsi que d'un représentant de la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton afin d'élaborer des recommandations claires concernant les charges du professeur et du professeur-chercheur.

Vote: Pour: 20 Abst.: 1 Adopté.

Ce comité fera rapport au Sénat qui ensuite fera ses recommandations au Conseil des Gouverneurs.

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par André Abelly que le Conseil académique soit mandaté de nommer les trois membres du Sénat qui siégeront sur ce comité.

Vote: Pour: 17 Contre: 4 Adopté.

4. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

c) B. A. libre

Le texte suivant a été accepté par le Conseil académique relativement au B. A. libre:

Ce programme laisse à l'étudiant la possibilité de choisir une plus grande variété de cours et d'élargir sa formation en fonction de ses intérêts et de ses besoins. Pour être éligible à ce programme, à compter du 1er juillet 1975, l'étudiant doit s'inscrire pour une période minimum de deux ans (60 cr.) et obtenir l'autorisation du Doyen.

Le cadre général de ce baccalauréat exige au moins deux concentrations mineures de trente crédits chacune,
* (ou trois concentrations de vingt-quatre crédits chacune.) De plus, l'étudiant doit choisir ses cours en fonction des niveaux:

douze cours de niveau 1000	36 cr.
huit cours de niveau 2000	24 cr.
seize cours de niveau 3 & 4000	48 cr.
six cours au choix	18 cr.

126 cr.

Les candidats qui désirent continuer des programmes à la Faculté d'éducation doivent choisir deux sujets d'enseignement dans le secteur publique, c'est-à-dire, 39 crédits dans un premier sujet, de 24 crédits dans un deuxième.

La Faculté des arts accepte des concentrations de cours existants autour d'un thème général comme en études acadiennes ou canadiennes, sciences familiales et sexologiques, histoire des idées au XXe siècle, journalisme, etc...

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Corinne Gallant que l'on insère dans le texte déjà adopté par le Sénat la proposition suivante approuvée par le Conseil académique, à savoir: " que ce programme laisse à l'étudiant la possibilité de choisir trois concentrations de vingt-quatre crédits chacune."

Vote: Pour: 15 Contre: 1 Abst.: 6 Adopté.

A la réunion du Sénat académique du 3 avril '75, la proposition suivante avait été référée au Conseil académique avec pouvoir d'agir: "que le B. A. libre soit désormais appelé B. A. général".

Le Conseil académique - réunion du 16 avril '75 - a adopté la recommandation suivante: "que le baccalauréat libre soit appelé baccalauréat général."

Li est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Huberte Richard que le Sénat accepte la recommandation du Conseil académique relativement à l'appellation qui est désormais B. A. général.

Vote: Pour: 5 Contre: 7 Abst.: 7 Non adopté.

* Cette proposition s'ajoute au programme déjà approuvé par le Sénat du 3 avril 1975.

4. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

d) Conditions générales d'admission

Le Conseil académique recommande: "que le cours éducation physique 122 "Leadership en éducation physique et en loisirs" soit accepté parmi les cours au choix requis dans les conditions d'admission.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Gilles Long que le Sénat accepte la recommandation du Conseil académique relativement le cours éducation physique 122.

Vote: Pour: 18 Contre: 1 Adopté.

e) Règlements académiques

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte les modifications proposées par le Conseil académique relativement aux règlements visant à préciser la définition d'un étudiant à plein temps et à temps partiel au niveau du 2e cycle. On doit lire:

- Un étudiant du 2e cycle qui complète sa scolarité doit être considéré comme un étudiant à temps complet et doit payer les pleins frais de scolarité.
- Un étudiant du 2e cycle qui a complété sa scolarité et qui effectue un travail expérimental ou théorique pour compléter les exigences de sa thèse doit être considéré comme un étudiant à plein temps et doit payer des frais de scolarité.
- Un étudiant en instance de thèse, s'il est considéré . comme étudiant à temps partiel, doit payer les frais d'inscription jusqu'à la soumission de sa thèse.

Vote: Pour: 19 Contre: 1 Adopté.

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Marielle Préfontaine que le Sénat accepte les modifications aux règlements académiques relativement aux thèses.

Le nouvel article 17 - THESES (Annuaire de l'Université) doit se lire comme suit:

- 17.1 - Le Conseil de chaque Faculté ou Ecole détermine les exigences en vue de la rédaction d'une thèse et de la reliure.
- 17.2 - Les thèses, présentées en 6 copies, doivent être déposées au bureau du doyen concerné. Les copies sont distribuées au Secrétaire général, au doyen de la Faculté, au directeur du département, au directeur de thèse, au candidat et à la bibliothèque générale. Une thèse peut être soumise à n'importe quel temps. Cependant, la date limite est d'au moins 6 semaines avant une collation des grades si le candidat veut être considéré pour un grade à cette collation.
- 17.3 - Normalement, les correcteurs sont au nombre de trois, dont le directeur de la thèse; les autres sont nommés par le Doyen de la Faculté ou de l'Ecole.

4. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

e) Règlements académiques (suite)

17.4 - Les thèses deviendront la propriété de l'Université et l'étudiant s'engage à ne la publier ni au complet ni en partie sans la permission des autorités compétentes.

17.5 - L'étudiant qui n'aurait pas réussi à obtenir une note satisfaisante a le privilège de retoucher sa thèse ou d'en faire une nouvelle. Cependant, il ne peut jouir qu'une fois de ce privilège.

17.6 - La lettre d'évaluation requise est spécifiée par le Conseil de la Faculté ou de l'École.

17.7 - Les renseignements généraux concernant la présentation, la préparation et la soutenance d'une thèse sont fournis par le bureau du doyen concerné.

Vote: Unanime

Adopté.

f) Procédure d'admission aux certificats relevant de plus d'une faculté

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Velma Wade que le Sénat accepte le rapport suivant concernant la procédure d'admission aux certificats relevant de plus d'une faculté:

- Que les doyens concernés s'entendent pour décider quelle faculté fera l'admission générale des candidats.

- Qu'un responsable de chacune des facultés concernées soit délégué par le doyen pour administrer, s'il y a lieu, les questions spécifiques à la faculté.

Dans le cas des certificats d'enseignement du français, langue seconde et de l'anglais langue seconde, il a été convenu entre le doyen des arts et le doyen des sciences de l'éducation que l'admission générale sera faite par la Faculté des sciences de l'éducation. La Faculté des arts nommera une personne du département de langues et une personne du département d'anglais pour administrer des tests qui détermineront les niveaux de langue.

Vote: Unanime

Adopté.

g) Révision du baccalauréat en arts visuels - spécialisation enseignement

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que le programme, baccalauréat en arts visuels - spécialisation enseignement, ajusté en vue de l'accréditation soit accepté.

Vote: Unanime

Adopté.

5. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

Faculté des sciences

Cours BI 2101 Biologie cellulaire:

Le Comité des programmes recommande l'acceptation d'une correction relativement au cours BI 2101 Biologie cellulaire. Ce cours a été présenté comme un cours de 3 crédits quoique dans l'orientation du département il devra y avoir un laboratoire et par conséquent 4 crédits.

5. **RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)**

Faculté des sciences (suite)

Il est proposé par Jean-René Longval et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes, alors BI 2101 devient un cours de 4 crédits.

Vote: Unanime Adopté.

Cours PH 1061 Système métrique (syllabus):

Le Comité des programmes recommande l'acceptation du syllabus du cours système métrique.

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Huberte Richard que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes d'accepter le syllabus du cours système métrique.

Vote: Pour: 18 Contre: 2 Adopté.

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation d'un an:

Le Comité des programmes recommande l'acceptation du programme révisé du baccalauréat en éducation d'un an tel que présenté par la Faculté des sciences de l'éducation.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Yvan Albert que la révision du programme du baccalauréat en éducation d'un an soit acceptée.

Vote: Pour: 13 Abst.: 7 Adopté.

Extension de l'enseignement

ED 4941 - nouveau cours:

Le Comité des programmes recommande l'acceptation du cours ED 4141 Evaluation par les techniques de l'enseignement de précision.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Clément Loubert que le cours ED 4941 Evaluation par les techniques de l'enseignement de précision soit accepté.

Vote: Unanime Adopté.

6. **RAPPORT DU COMITE DE FRANCAIS**

Monsieur Roland LeBlanc, président du Comité ad hoc sur le {-Tançais, est invité à donner un résumé du rapport présenté par écrit aux membres du Sénat.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Jean-René Longval que le rapport final du Comité de français soit reçu.

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Jean-René Longval que le rapport soumis ne soit pas distribué aux média ni au public en général, soit en tout ou en partie, avant que le Sénat se prononce sur ce rapport.

Vote: Pour: 18 Contre: 2 Adopté.

Le Recteur remercie Monsieur LeBlanc de l'excellent travail accompli par ce comité.

7. RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE EN CHEF

Monsieur Albert Lévesque, bibliothécaire en chef, présente le rapport sur les activités de la Bibliothèque Champlain depuis le mois de janvier 1975.

Il est proposé par Clément Loubert et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que le rapport du bibliothécaire en chef soit reçu avec remerciements.

Vote: Unanime

Adopté.

8. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE RECHERCHES

Le président du Conseil de recherches, Monsieur Brian Newbold, présente un sommaire des activités du Conseil de recherches de 1969 à 1975.

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par Jean-René Longval que le rapport du président du Conseil de recherches soit reçu avec félicitations.

Vote: Unanime

Adopté.

Monsieur Cadieux remercie Monsieur Newbold du travail accompli pendant son terme de président du Conseil de recherches.

9. REPRESENTANTS DES SCIENCES PURES ET APPLIQUES AU CONSEIL DE RECHERCHES

Deux représentants des sciences pures et appliquées au Conseil de recherches doivent être élus pour remplacer M. Léonard LeBlanc et M. Jean-René Longval.

Le Conseil de recherches recommande trois noms au Sénat pour combler deux postes. Les trois personnes recommandées dans l'ordre donné sont: Marielle Préfontaine; Victorin Mallet; et Michel Massiera.

Le vote secret est demandé.

Ont été élus - Mile Marielle Préfontaine et M. Victorin Mallet représentants des sciences pures et appliquées au Conseil de recherches pour un mandat de 3 ans, effectif le 1er juillet 1975.

10. AUTRES

a) CHANGEMENT DE L'APPÉLATION DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

On a demandé que le nom de la Faculté des sciences soit changé et devienne "Faculté des sciences et du génie".

Cette demande est déposée comme avis de motion pour la prochaine réunion du Sénat. De plus, le Sénat désire que l'on explique les motifs de cette demande de la Faculté des sciences.

b) CONDITIONS D'OBTENTION D'UN DEGRE A L'UNIVERSITE DE MONCTON

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Gérard Cormier que l'on demande au Conseil académique d'étudier le numéro 18.1 de l'annuaire de l'Université ainsi que le numéro 6.2 de l'annuaire des cours d'été (U. de M.), relativement aux conditions d'obtention d'un degré à l'Université de Moncton, et de faire rapport au prochain Sénat.

Vote: Unanime

Adopté.

10. AUTRES (suite)

c) PROGRAMMES SPECIAUX DE LA FACULTE DES SCIENCES

En l'absence du responsable, le Recteur résume la situation actuelle des programmes spéciaux à la Faculté des sciences, surtout en ce qui concerne les sciences de la santé. (Rapport écrit distribué aux membres).

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que le rapport du Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick soit reçu avec remerciements.

Vote: Unanime

Adopté.

11. AJOURNEMENT

(Signé) Jean Cadieux, président

(Signé) Louis-Marcel Daigle, secrétaire